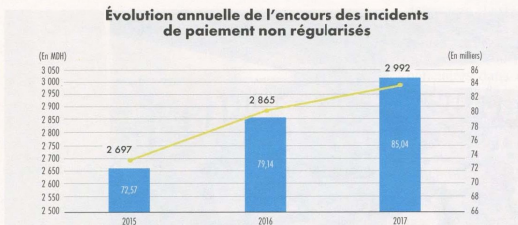


Impayés bancaires. L'encours des chèques en bois atteint 85 MMDH !

Non seulement les déclarations d'incidents sont en nette progression mais les régularisations ne suivent pas, ce qui gonfle le montant général de l'encours. Utilisée par les professionnels, la lettre de change enregistre une dynamique positive...

Abdessamad Naïmi
a.naïmi@leseco.ma

Si le législateur a fait du chèque un moyen de paiement et non de crédit, la pratique est toute autre. Les incidents inhérents à ce moyen de paiement continuent de se multiplier selon les flux de données traitées par la Centrale des incidents de paiement au titre de l'année 2017. Après une baisse de 2,28%, les déclarations des incidents de paiement affichent une hausse de 4,84%. Le montant correspondant à ces incidents suit la même tendance puisqu'il a enregistré une hausse de 3,32% après une régression de 3,61%. De surcroît, les régularisations continuent parallèlement sur leur pente descendante et ont de nouveau reculé de 0,70% en nombre et de 2,42% en montant. Cette hausse est cependant relativisée par les rapporteurs de la Banque centrale. Sur la période allant de janvier 2015 à décembre 2017, l'analyse mensuelle des déclarations ces incidents de paiement et des régularisations transmises quotidiennement par les établissements bancaires, laisse paraître une tendance stationnaire, en nombre et en montant avec des moyennes mensuelles de 35.208 incidents et 9.419 régularisations mais l'encours demeure impressionnant. Le nombre des incidents de paiement non encore régularisés, conformément aux termes de l'article 313 du Code de commerce s'est établi à 2,9 millions de cas, pour un montant avoisinant les 85 MMDH, soit une hausse de 4,42% en nombre et de 7,46% en valeur. 2,4 millions d'incidents (78,44%) concernent des personnes physiques et 644.901 incidents (21,56%) sont imputables à des personnes morales. Pour sa part, le nombre d'interdits d'émission de chèques est passé à fin décembre 2017 à 642.385 personnes affichant une augmentation de 3,28% par rapport à 2016. Ce nombre reste dominé par les per-



sonnes physiques dont la proportion couvre près de 88,24% du total des personnes interdites d'émission de chèques. La répartition par tranche de montant des incidents de paiement non régularisés à fin décembre 2017 fait apparaître que les chèques d'un montant inférieur ou égal à 5.000 dirhams constituent 38,04% en nombre tandis que leur part en valeur n'est que de 2,74%, ceux inclus dans les tranches de 5.000 à 100.000 dirhams s'accaparent 56,71% en nombre et 41,42% en valeur, les chèques d'un montant supérieur à 100.000 DH représentent une part limitée de 5,25% en nombre et couvrent 55,84% en valeur.

Tendance inverse pour les lettres de change

Les lettres enregistrent de leur côté une légère baisse de 0,24% des déclarations des impayés avec une moyenne mensuelle de 53.226 déclarations d'impayés. Le montant correspondant à ces impayés a également enregistré une diminution de près de 4,07%, un accroissement

des déclarations de régularisations des impayés LCN, soit une hausse de 30,04%. Le montant correspondant suit la même tendance puisqu'il a enregistré une forte appréciation de 53,13%. Néanmoins, depuis janvier 2016, les chiffres sont toujours volatiles sans tendance claire tandis que les déclarations de régularisations dégagent une ten-

dance haussière depuis la mise en service de la centrale. Ces déclarations, concordantes en nombre et montants ont enregistré une moyenne mensuelle de 53.291 impayés et 2.470 régularisations. Les chiffres consolidés des impayés non encore régularisés de cet effet de commerce s'est établi à 1,2 million de cas pour une valeur de près de 46 MMDH, soit une progression de 103,48% en nombre et 95,93% en valeur par rapport à fin décembre 2016. Les impayés imputables aux personnes morales représentent la part la plus importante en valeur (67,20%). Toutefois, leur part en nombre reste inférieure à celle enregistrée pour les personnes physiques (37,61%). Le nombre de personnes ayant des impayés est passé à fin décembre 2017 à 96.044 personnes, affichant une augmentation de 35,51% depuis le début de l'année. Ce nombre reste dominé par les personnes physiques, dont la proportion est de 64,05%. En termes de valeur, les lettres de change impayées d'un montant supérieur à 100.000 DH représentent une part limitée de 7,28% en nombre contre 55,76% en valeur. ●



Le nombre d'interdits de chèquiers est passé à fin 2017 à 642.385 personnes, soit une hausse de 3,28% par rapport à 2016.



Le nombre de chèques en bois est passé à fin 2017 à 2,9 millions de cas, soit une hausse de 4,42% par rapport à 2016.

SOURCE: BANQ